

POUR QUELS AVANTAGES ?

❖ Une réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de comptabilité :

Elle est limitée aux 2/3 des dépenses engagées et pour un montant maximum de 915 € par an, sous réserve de réaliser un chiffre d'affaires ne dépassant pas les seuils du régime micro (soit 77 700 € HT (N-1) ou (N-2)) et d'être imposé sur option au régime de la déclaration contrôlée,

❖ Abattement conventionnel de 3% :

lors de leur première adhésion, les médecins conventionnés du secteur 1 peuvent pratiquer l'abattement conventionnel de 3%,

❖ Dispense de pénalités :

dans les 3 mois de votre adhésion à un OMGA, vous ne subissez pas de majoration fiscale si vous faites connaître spontanément les inexactitudes ou omissions éventuelles dans votre déclaration fiscale professionnelle.

MAJ 01/2023

Afin de bénéficier de cet accompagnement de proximité

adhérez à OGAPI-PERIGORD !

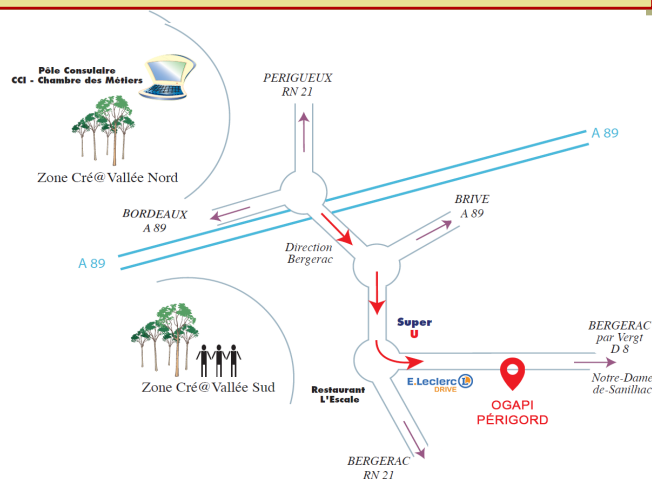
**Route de VERGT—CRE@VALLEE SUD
NOTRE DAME DE SANILHAC
24660 SANILHAC**

☎ : 05.53.35.70.00

Site : www.ogapiperigord.org

E-mail : contact@ogapiperigord.org

***Pour une cotisation forfaitaire annuelle :
204,17 € HT / 245 € TTC
ou 165 € HT / 198 € TTC
pour les entreprises adhérant au cours
de leur 1ère année d'activité, et ce pour
cette seule année.***



Vous êtes BNC

REJOIGNEZ



Qui sommes nous ?

Une association active depuis près de 45 ans sur le département,

accompagnant

les petites entreprises commerciales, artisanales, industrielles et agricoles, ainsi que les professions libérales et titulaires de charges et offices, sur le plan :

↳ de la gestion de leur entreprise,

↳ de la prévention fiscale, en effectuant des examens fiscaux **préventifs** sur leurs déclarations professionnelles et de chiffre d'affaires,

↳ tout en leur permettant de bénéficier d'avantages fiscaux.

Notre association regroupe près de 1 100 adhérents, répartis sur tout le département.

Pour quels services ?

Chaque année, notre organisme transmet aux adhérents:

- ☑ un **dossier d'analyse économique**
- ⇒ mettant en évidence l'évolutions de l'activité sur 3 ans,
- ⇒ permettant un positionnement au regard des statistiques nationales.

Nous proposons également :

- ☑ une **base documentaire**, à consulter sur l'espace extranet du site de notre organisme.

- ☑ des **séances de « Formation-Information » gratuites**, dont nombreuses en webinaire, pour renforcer les compétences et les connaissances des chefs d'entreprises.

Thèmes abordés : la fiscalité, la gestion de l'entreprise, le social, les nouvelles technologies ...

- ☑ **Des statistiques et valeurs de prix de cession de patientèle.**

Prévention Fiscale

A partir des documents comptables et fiscaux, que lui adresse l'entreprise adhérente, notre organisme effectue sur chaque dossier, des **contrôles « préventifs » des déclarations professionnelles et des déclarations de TVA transmises à l'administration fiscale.**

Option complémentaire

L'Examen de Conformité Fiscale

L'**ECF** permet chaque année de valider la **conformité aux règles fiscales** de dix points examinés sous la forme d'un audit et fait l'objet d'un compte-rendu de mission transmis à la DGFIP.

Transparence fiscale, réduction du risque « contrôle fiscal », absence de pénalités et d'intérêts sur les points examinés en cas de redressement, constituent les avantages de cet audit.

Grâce à OGAPI Périgord, vous bénéficiez d'une assurance « contrôle fiscal » et d'un label gratuits.

